



# RETRAITE. Comment doper vos revenus

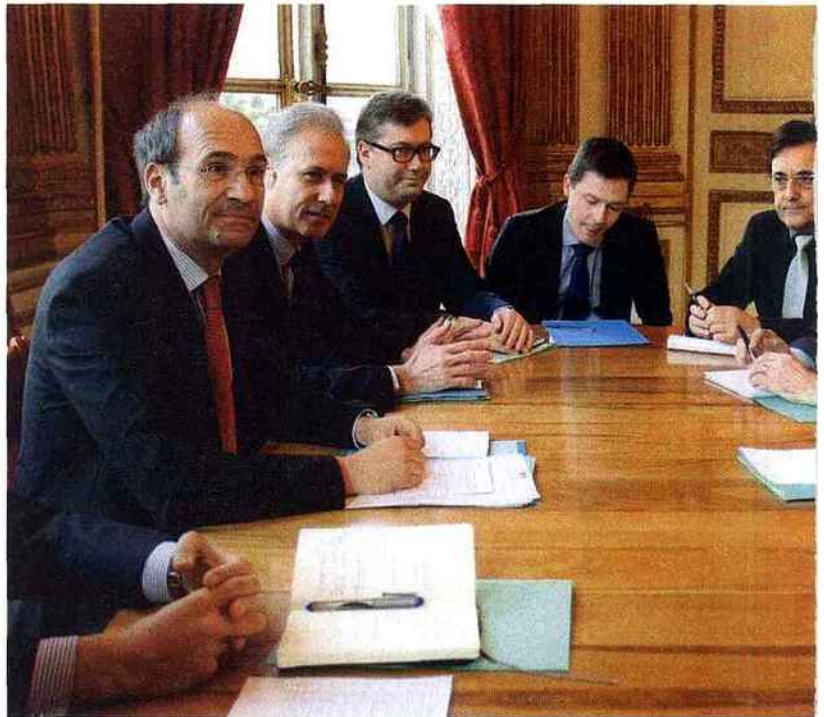
DOSSIER RÉALISÉ PAR JULIEN BOUYSSOU



# 1. Les pistes de la prochaine **RÉ**

Recul de l'âge légal, allongement de la durée d'assurance, hausse des prélèvements... le gouvernement n'exclut rien. Verdict en septembre.

**M**ême si on ne connaît pas encore la version finale de la réforme, une chose est sûre : les salariés, qu'ils soient cadres ou employés, peuvent déjà se faire quelques cheveux blancs pour leur retraite. Certes, Nicolas Sarkozy a annoncé sa volonté de ne pas passer en force. Mais, quoi qu'il en soit, la réforme sera à la mesure du problème : drastique. Depuis deux ans, les comptes de l'assurance-vieillesse ont en effet viré au rouge vif. Selon les dernières estimations, ils devraient afficher un déficit de 10,7 milliards cette année, contre 7 milliards en 2009 (le tiers du déficit global de la Sécu). Les régimes complémentaires Agirc et Arrco ne se portent pas mieux : leur trou devrait atteindre 3,8 milliards d'euros rien que pour 2010. Si le chômage et la crise, qui réduisent les cotisations encaissées, expliquent une bonne part des déséquilibres, le double choc démographique (arrivée à l'âge de la retraite de la génération du baby-boom et allongement continu de l'espérance de vie) fait aussi sentir ses effets. Chaque année, de 730.000 à 750.000 retraités liquident ainsi leurs droits, contre 600.000 auparavant. Et, si



En préalable à la réforme, le ministre du Travail, Eric Woerth, mènera une concertation avec les

**1.636€**

C'est le montant moyen de la retraite mensuelle d'un homme, tous régimes confondus. Pour une femme, la moyenne chute à 1.020€ seulement.

l'on comptait 4 actifs pour un retraité dans les années 60, le ratio est tombé à 1,45, et atteindra 1,2 d'ici à quarante ans. A ce rythme, le déficit cumulé des régimes atteindrait, si rien n'était fait, même dans l'hypothèse d'un retour au plein-emploi dès 2024, plus de 2.600 milliards d'euros en 2050 (et 103 milliards pour cette seule année), selon le Conseil d'orientation des retraites (COR).

## L'exemple des pays voisins

Face à de tels gouffres, les réformes précédentes, qu'il s'agisse de celle initiée par François Fillon en 2003 ou du point d'étape voté en 2008, n'auront donc pas suffi. Il faut dire qu'elles avaient été menées à partir

d'hypothèses d'un retour au plein-emploi dès 2015... Le nouveau tour de vis devrait pourtant en reprendre les recettes, et tenter, cette fois encore, de retarder l'âge effectif de départ à la retraite. Le mouvement est déjà entamé : dans le privé, il a grimpé de six mois entre 2008 et 2009, pour atteindre

61,5 ans. Dans le public, il est passé de 58,7 ans en 2004 à 59,4 ans en 2008. Principale mesure envisagée par le gouvernement : faire passer le sacro-saint âge légal de départ de 60 à 62 ans, voire à 63 ans. Histoire d'aligner la France sur ses voisins, où la limite est déjà de 61 ans en Suède, de 63 ans en Allemagne, 65 en Espagne ou au Royaume-Uni. A la demande de certains de ses

**De 4 actifs pour un retraité dans les années 60, le ratio est tombé à 1,45 aujourd'hui.**

# FORME du régime général

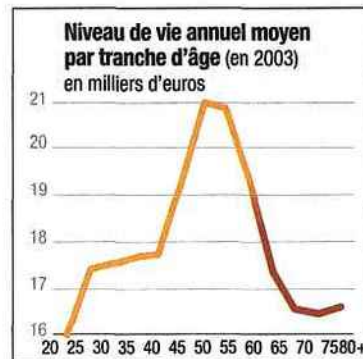


PHOTO: PIRELLA GÖTTSCHE LOWE

député en charge du dossier pour l'UMP. Elle passerait toutefois mal auprès des salariés ayant commencé à travailler tôt et fait le plein de trimestres. *«En revanche, elle serait indolore pour les professions libérales comme les médecins, les dentistes ou les experts-comptables, qui doivent déjà travailler jusqu'à 65 ans s'ils ne veulent pas subir de pénalités sur leur retraite complémentaire»*, rappelle Marc Darnault, du cabinet de conseil Optimaretraites.

## Le symbole de l'âge légal

Un tel recul aurait pour conséquence d'entraîner celui de l'âge du taux plein, aujourd'hui de 65 ans. Tout salarié qui raccroche avant cet âge sans avoir fait le plein d'annuités subit en effet des pénalités sur sa pension. Pour conserver l'efficacité de ces sanctions, il sera donc logique de retarder aussi cet âge. Le gouvernement a préparé le terrain : *«Depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier, il n'est plus possible de mettre en retraite d'office un salarié avant ses 70 ans, contre 65 ans auparavant»*, rappelle Pierre Péchery, directeur de France Retraite. Comme l'ensemble des syndicats s'oppose toutefois au recul de l'âge



## Niveau de vie menacé

Alors qu'il atteint son plafond entre 50 et 59 ans, le niveau de vie chute la retraite venue. Passé 70 ans, il est même plus faible qu'en début de carrière (graphique du haut). Et cela ne va pas s'arranger : voilà quinze ans que le niveau de vie moyen des retraités décroche face à celui des actifs, surtout depuis 2006 (graphique du bas). Et ce, malgré les revenus du patrimoine, ici pris en compte.



partenaires sociaux sur les mesures à adopter.

membres, le COR travaille donc sur des hypothèses de relèvement d'un trimestre par an, soit 63 ans en 2025 et 65 ans en 2035. Une telle mesure engendrerait des économies immédiates. *«Jusqu'à 7 milliards d'euros si l'âge est reculé à 62 ans»*, assure Arnaud Robinet,

légal (hormis la CFE-CGC), le gouvernement pourrait proposer un allongement de la durée d'assurance requise pour décrocher le taux plein. Aujourd'hui fixée à 162 trimestres pour les assurés nés en 1950, elle atteindra 41 années (164 trimestres) en 2012. Une hausse due à la

## Les régimes Agirc et Arrco seront aussi remaniés en 2011

La fin 2010 s'annonce tout aussi cruciale pour les régimes Agirc (réservé aux cadres) et Arrco (ouvert à tous les salariés). Les accords AGFF, qui permettent, dès qu'on a suffisamment cotisé pour avoir le taux plein, de toucher dès 60 ans ses pensions complémentaires dans les mêmes conditions qu'au régime général, n'ont en effet été reconduits que jusqu'à la fin de l'année. Au-delà, c'est l'inconnu : les partenaires sociaux pourraient très bien

décider d'appliquer (de façon progressive) des pénalités sur ces pensions, pour tout départ avant 65 ans. L'autre mauvaise nouvelle, c'est que la rentabilité de ces régimes devrait continuer à s'effriter. Depuis 2003, le coût d'achat du point suit l'évolution des salaires, tandis que sa valeur de rente est indexée sur l'indice des prix, moins inflationniste. Résultat : chaque année, un même point coûte relativement plus

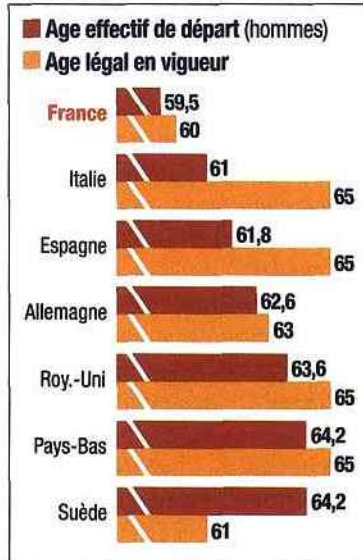
cher que ce qu'il rapporte. Rien qu'en 2010, sa rentabilité a chuté de 0,6%. Dernière menace : l'augmentation du taux d'appel. Fixé à 125% aujourd'hui, il induit que, pour 100€ de cotisation, seuls 80€ servent réellement à l'achat de points... Sa hausse aiderait à combler les déficits de l'Agirc-Arrco, mais serait un rude coup porté aux cadres, qui tirent de ces pensions complémentaires jusqu'à 70% de leur retraite.

# 1. Les pistes de la prochaine réforme du régime général

**164**

C'est le nombre de trimestres de cotisation qui seront nécessaires, dès 2012, pour partir à la retraite au taux plein à 60 ans.

loi Fillon, qui a érigé en principe le partage automatique des gains d'espérance de vie entre la période active (à hauteur des deux tiers) et celle de la retraite (le tiers restant). Selon ce principe, la durée d'assurance devrait grimper à 41,5 ans en 2020, puis 43,5 ans d'ici à 2050. « C'est inévitable, assure Emmanuel Grimaud, président du cabinet Maximis Retraite. D'autant que, sur les 41 années bientôt nécessaires, en moyenne 7 sont validées mais jamais cotisées, telles celles qui correspondent au service militaire, au chômage. On peut toutefois douter que cet allongement soit aussi efficace que le recul de l'âge légal, car les pénalités en cas de départ anticipé ne sont pas très dissuasives. » Il y a d'ailleurs de la marge : selon la Cnav, 58,4% des assurés partis à 60 ans ou avant disposaient de 8 trimestres en trop. Si elle devait être adoptée, la mesure pénaliserait toutefois les cadres qui ont poursuivi de longues études et les salariés ayant connu en début de carrière une période de chômage non indemnisé.



Le recul de l'âge légal de départ alignerait la France sur les pays voisins.

Dernière mesure envisageable : la hausse des cotisations. « Ce n'est guère souhaitable, tant que la crise dure », affirme Arnaud Robinet. De tels prélèvements semblent pourtant d'autant moins évitables que le transfert de ressources de l'assurance-chômage (Unedic) vers l'assurance-vieillesse (Cnav), programmé

par François Fillon dès 2003, est devenu impossible depuis la crise. L'Elysée envisagerait même un nouvel impôt, appliqué aux ménages les plus aisés. Mais il n'aurait qu'un impact limité sur les déficits. « Augmenter les prélèvements de un point ferait en revanche rentrer 8 milliards de cotisation, assure Henri Sterdyniak, directeur à l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE). En relevant progressivement le taux et la durée de cotisation, dès que le chômage aura reflué, on pourrait parfaitement équilibrer les régimes. »

## Refonte totale après 2012

On en saura plus dès l'été, le projet de loi devant être présenté en Conseil des ministres en juillet, pour discussion au Parlement à la rentrée. Mais la plupart des experts pronostiquent que cette refonte ne suffira pas. Et qu'après l'élection présidentielle de 2012 il faudra en passer par une réforme systémique. Première piste évoquée : le système par comptes notionnels, adopté depuis peu par la Suède. Il fonctionne comme un compte ouvert pour chaque assuré, où ses cotisations s'additionnent en un « capital virtuel ». Le cotisant sait à chaque instant, en fonction de son espérance de vie, à quelle rente il a droit. Seconde piste : le régime à points, identique à celui de l'Agirc-Arrco. A l'inverse de celui fondé sur la durée de cotisation, un tel système se pilote plus facilement : il suffit de faire varier la valeur d'achat et de rente du point pour rééquilibrer les comptes. Mais tout le monde n'y serait pas gagnant. Selon une étude du COR, il pénaliserait même 40% des assurés. Guère réjouissant. ■

## « Envisager un système par comptes notionnels »

ANTOINE BOZIO, ÉCONOMISTE À L'INSTITUTE FOR FISCAL STUDIES DE LONDRES



« On ne peut plus se contenter de faire varier les paramètres de départ tous les deux ou trois ans, comme l'ont fait jusqu'ici les précédentes réformes. Cette instabilité, doublée de la complexité d'un système comptant 36 régimes, crée une crise de confiance. Inquiets, les seniors optent pour des départs anticipés. Les jeunes, eux, craignent de recevoir moins qu'ils n'ont versé et considèrent leurs cotisations comme des impôts. De toute façon, avec

l'allongement de l'espérance de vie, promettre un taux de remplacement constant à la retraite est intenable. Il faudra donc en passer par une refonte totale du système, pourquoi pas vers celui du compte notionnel. Il permet, à tout âge et en fonction des cotisations versées, de donner une idée précise de la rente à attendre. Bien sûr, il faudra compléter ce pilier contributif par un autre, redistributif. On pourra alors décider de favoriser les femmes aux carrières courtes, ou encore les chômeurs. »

D.R.

## 2. DIX BONS PLANS pour max

Que vous soyez sur le point de vous arrêter ou loin du but, des mesures simples permettent d'optimiser les conditions de votre départ.

**P**artir au plus vite. En 2009, ce réflexe a poussé 13,6 % des nouveaux retraités à raccrocher sans avoir le nombre d'années requises, et donc à subir des pénalités sur leur pension. On peut les comprendre, tant la règle change fréquemment. La question se pose à nouveau cette année : que faire avant la prochaine réforme ? « Si vous avez 60 ans et que vous avez atteint le taux plein, mieux vaut s'arrêter », assure Marc Darnault, du cabinet Optimaretraite. Sans se laisser tenter par la surcote, ce dispositif qui offre un surcroît de pension de 5 % par année de travail en plus. En effet, les accords AGFF, qui permettent de partir avant 65 ans sans pénalités sur ses pensions complémentaires, ne sont valables que jusqu'au 31 décembre. Au-delà, c'est l'inconnu...

### Les plus jeunes concernés

Il vous manque des trimestres ? Étudiez un rachat des années d'études, qui peut être rentable à condition de le faire avant le 31 décembre. Regardez aussi du côté des rachats à prix doux de périodes à l'étranger, ou de la retraite progressive, dispositifs garantis jusqu'à la fin 2010 seulement.

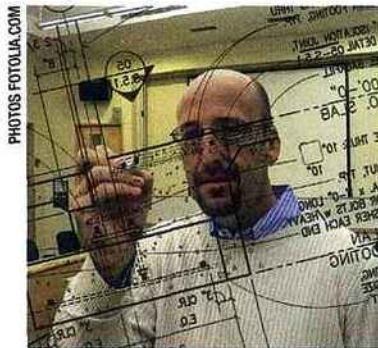
Même si vous êtes loin des 60 ans, lisez nos conseils. Du choix de la caisse d'affiliation au moment de créer son entreprise au partage des bonus pour enfants, certains arbitrages permettent à tout âge de doper sa future pension. ■

### Surcote

Institué en 2003, le dispositif de la surcote a permis en 2009 aux nouveaux retraités en bénéficiant de toucher en moyenne 50,10 € de plus par mois, pour 6,6 trimestres travaillés en plus.

### 86,6%

C'est la proportion d'assurés partis à la retraite (à 60 ans ou avant) avec le nombre de trimestres requis. 58 % totalisaient même jusqu'à huit trimestres en trop.



PHOTOS FOTOLIA.COM

### 1. Validez tous les trimestres auxquels vous avez droit

C'est la principale mesure de la loi Fillon : fixée à 162 trimestres cette année, la durée de cotisation nécessaire pour toucher sans pénalités sa pension va grimper à 163 trimestres en 2011, puis à 164 en 2012... Et la prochaine réforme ne devrait rien arranger sur ce point. D'où l'importance de vérifier que tous les trimestres auxquels vous avez droit ont bien été validés (dans la limite de quatre par année civile). Il arrive par exemple que les organismes de retraite aient perdu trace de vos petits boulots d'étudiant. C'est loin d'être anodin : en effet, pas la peine d'avoir travaillé trois mois d'affilée pour valider un trimestre. Il suffit d'avoir empoché l'équivalent de 200 Smic horaires (1.772 € bruts en 2010). A condition d'en apporter la preuve (bulletins de salaire, etc.), ces petits boulots pourront vous permettre de diminuer, voire d'annuler les pénalités appliquées à chaque trimestre manquant.

### 2. Vérifiez vos droits dans les régimes complémentaires

Pour les cadres, les retraites versées par les régimes Agirc et Arrco pèsent jusqu'aux deux tiers de la pension totale. Il serait dommage que des omissions se glissent dans les récapitulatifs de carrière (disponibles sur le site de votre institution). Vérifiez les périodes d'arrêt dû à une maladie, un accident du travail ou une grossesse : elles rapportent des droits, qualifiés de « points gratuits », si l'arrêt a dépassé 60 jours consécutifs. Le service militaire permet aussi de valider des points, mais uniquement en Arrco, et pour la période au-delà d'un an d'incorporation. Enfin, si une année durant, votre salaire était inférieur au plafond de la Sécurité sociale (le minimum pour cotiser à l'Agirc), vous avez droit à une garantie minimale de points (GMP), de 120 points pour une année complète.

### 3. Partagez les avantages familiaux entre père et mère

C'est la grande nouveauté de 2010 : jusqu'ici réservées aux mères, les majorations de durée d'assurance (MDA), accordées au titre de l'éducation des enfants, peuvent être partagées entre parents. Pour tout enfant né depuis le 1<sup>er</sup> janvier, la mère ne recevra plus de façon automatique que quatre trimestres, en compensation de la grossesse, contre huit auparavant. Quatre

# Imiser votre pension



autres trimestres pourront être attribués soit à la mère, soit au père, ou partagés entre les deux. Le choix devra être communiqué à la Cnav dans un délai de six mois après les quatre ans de l'enfant. «*Attention, il sera définitif*», prévient Pierre Péchery, de France Retraite. Qui aura intérêt à s'octroyer ces bonus ? Même s'il est difficile d'arbitrer aussi tôt, dans la plupart des cas, il s'agira du parent dont le salaire est le plus élevé, et à qui une ou deux années de cotisation risquent de manquer. Un calcul qui, le plus souvent, favorise le père, et ne se justifie... que si le couple dure !

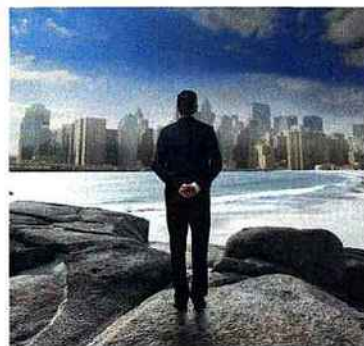
## 4. Si vous partez en 2010, étudiez un rachat de trimestres

En moyenne, les futurs retraités déboursent plus de 20.000€ pour racheter des trimestres manquants, au titre d'années de travail incomplètes (pour cause de chômage, de maladie, etc.) ou d'études. L'opération (plafonnée à douze trimestres) est donc loin d'être anodine. Elle peut toutefois être très rentable. D'abord parce qu'en lui permettant, dans le meilleur des cas, de décrocher le taux plein elle évite au cotisant de subir la décote pour chaque trimestre manquant, de 1,625 % sur

la pension de base, mais aussi de 1 % dans les régimes complémentaires. Ensuite parce que ces versements sont déductibles à 100 % du revenu imposable, sans limite. Les assurés imposés à la dernière tranche y ont donc tout intérêt. Attention toutefois : «*Les accords AGFF, qui alignent le régime Agirc-Arrco sur le régime général en matière de rachat, ne sont garantis que jusqu'au 31 décembre 2010, rappelle Marc Darnault, d'Optimaretraite. Pour un départ après cette date, mieux vaut attendre d'y voir clair en provisionnant l'argent, par exemple sur une assurance-vie.*»

## 5. Rachetez au plus vite les trimestres passés à l'étranger

Vous avez été expatrié ou vous avez effectué un job d'été à l'étranger ? Pour quelques mois encore, vous pouvez bénéficier d'un plan en or : le rachat de ces périodes passées hors de France. La dernière loi de finances a en effet prévu, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2011, d'aligner le prix d'un tel rachat sur celui des trimestres Fillon pour années d'études ou incomplètes. Un tarif jusqu'à huit fois plus élevé ! «*Le nombre de trimestres rachetables pourrait aussi être plafonné à douze*», regrette



## Droit à l'information. Vérifiez vos relevés

En tant qu'assuré, vous devez recevoir, à partir de 35 ans puis tous les cinq ans, un relevé de situation individuelle (RSI), qui récapitule vos droits acquis dans les différents régimes, y compris complémentaires (hors étranger). A partir de 55 ans, et tous les cinq ans, c'est une estimation indicative globale (EIG) qui vous est envoyée, comportant notamment l'âge probable du taux plein. Vérifiez ces relevés : même si la qualité des informations s'améliore, les erreurs ou omissions restent fréquentes. Pas étonnant, quand on sait que, en 2009, 15% des assurés étaient affiliés à quatre régimes, et 9% à cinq régimes.

Emmanuel Grimaud, président de Maximis Retraite. Mais, comme le décret n'est toujours pas paru, les anciens prix s'appliquent. Pour que le rachat soit rentable, il faut toutefois ne pas avoir cotisé à la CFE, la Caisse des Français à l'étranger (les trimestres sont alors déjà validés). De même, si vous avez été expatrié dans un pays ayant signé une convention avec la France, l'opération ne vaut pas toujours le coup (les trimestres étant alors aussi pris en compte).

## 6. Négociez un départ en retraite progressif

Avec 2.015 bénéficiaires, la retraite progressive, créée en 2003, n'a pas eu le succès escompté. Dommage, car ce dispositif permet à un salarié qui passe à temps partiel de recevoir à la fois une partie de sa retraite et de son salaire, tout en validant de nouveaux droits. Soit 30 % de sa pension pour une durée de travail comprise entre 60 et 80 % d'un temps complet, 50 % si la nouvelle durée est comprise entre 40 et 60 %, et jusqu'à 70 % pour un

## 2. Dix bons plans pour maximiser votre pension

**4.203€**

C'est le coût de rachat, en 2010, d'un trimestre d'études pour un cadre de 59 ans gagnant plus de 34.620€ par an.

temps partiel inférieur à 40%. L'opération n'est pas ouverte à tous : il faut avoir 60 ans, et disposer d'au moins 150 trimestres d'assurance. Si vous êtes tenté, ne tardez pas pour en discuter avec votre employeur : le dispositif n'a été prolongé que jusqu'à la fin de l'année.

### 7. Créateurs d'entreprise : choisissez la meilleure caisse

Lorsqu'on crée sa boîte, la retraite passe au second plan. C'est une erreur, car il y a au moins deux précautions à prendre. La première est de se verser les revenus suffisants pour valider quatre trimestres, soit 7.100€ par an dans le régime général, et 8.000€ au RSI (le régime des commerçants et artisans). «*Souvent, les créateurs cherchent à économiser sur les charges, déplore Emmanuel Grimaud. A cause de ce mauvais réflexe, c'est parfois une quinzaine de trimestres qui leur manquent, le jour de la retraite venu.*»  
Deuxième précaution : s'affilier, si possible, à la Cipav plutôt qu'au RSI. Cette caisse offre une des meilleures rentabilités parmi celles réservées aux travailleurs non salariés, avec



9,98% pour 2009, contre 7,2% pour les commerçants. L'avantage, c'est qu'elle est fourre-tout et que 25% des professions libérales s'y rattachent (consultants, formateurs, etc.). Si vous installez par exemple des panneaux solaires, insistez dans l'objet de la société sur l'activité de conseil plutôt que de vente : la Cipav acceptera votre affiliation.

### 8. Cédez votre PME sans payer d'impôt sur la plus-value

Ce bon plan, réservé aux patrons de PME, a été amélioré : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tout entrepreneur qui cède ses parts bénéficie d'une exonération sur la plus-value, à condition de prendre sa retraite dans les deux ans qui précèdent ou suivent la vente. Auparavant fixé à une année, ce délai allongé permet d'aménager la transition avec le repreneur, au besoin en restant salarié, et donc en engrangeant de précieux droits à la retraite. Si les 12,1% de prélèvements sociaux restent dus, l'économie représente tout de même 18% de la plus-value. Le cédant doit respecter quelques conditions, dont celle de détenir au moins 25% du capital dans les cinq ans précédant la vente. Quant à l'entreprise, il doit s'agir d'une PME de

moins de 250 salariés, réalisant moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires.

### 9. Continuez à cotiser après l'arrêt de votre activité

Il est possible de cotiser volontairement à l'assurance-vieillesse, et d'engranger des trimestres pour réduire les minoration. Il suffit d'avoir été affilié et de faire sa demande moins de six mois après l'arrêt de l'activité. En versant jusqu'à 5.504€ par an, on peut valider quatre trimestres. Mieux vaut tout de même comparer la rentabilité de ces versements à celle d'un placement de type assurance-vie. «*Les personnes qui, la cinquantaine venue, décident de s'arrêter pour vivre de leurs rentes, y trouvent souvent un intérêt, explique Marc Darnault, d'Optimaretraites. Idem pour les mères de famille qui n'ont pas repris après un congé parental.*»

### 10. Choisissez le meilleur moment pour raccrocher

La date choisie pour liquider ses droits impacte le montant de la pension. La dernière année d'activité, seuls les trimestres civils complets sont en effet pris en compte au titre de la durée d'assurance. Partir en juillet ne vous fera valider que deux trimestres. Mieux vaut retarder de deux mois son départ. Mais l'idéal est encore de raccrocher au 1<sup>er</sup> janvier. La dernière année de travail n'entre en effet dans le calcul du salaire de référence que si elle est complète. S'arrêter en cours d'année empêche donc de l'utiliser pour exclure du calcul une année de début de carrière, moins bien payée. ■

## Cumul emploi/retraite. Plus rentable que la surcote

Les actifs d'au moins 60 ans qui ont atteint le taux plein et veulent continuer à travailler peuvent choisir la surcote et engranger 5% de bonus sur leur pension par année travaillée en plus. Ou alors liquider leurs droits et reprendre la même activité. Ce cumul est le plus rentable. Il permet de recevoir sans restriction pension et salaire. Alors que la surcote ne procure au maximum que 70€ mensuels par année travaillée en plus. Seul cas où ce dispositif est attractif : les gros salaires qui, s'ils liquident avant 65 ans, subissent des pénalités sur la tranche C de l'Agirc.

## 3. Maintenir son NIVEAU DE VI

Quel que soit l'avenir des pensions, il est indispensable de penser assez jeune à mettre en œuvre des solutions de capitalisation.

**53%**

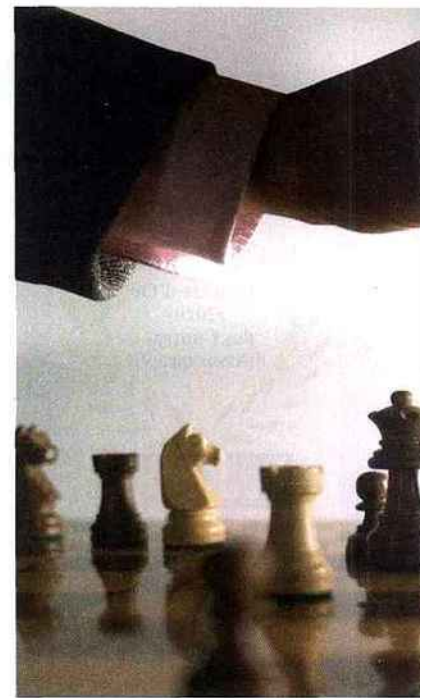
C'est le taux de remplacement (pension de retraite rapportée au dernier salaire) que prévoit le COR à l'horizon 2050. D'où la nécessité d'épargner pour compléter ses revenus.

Un peu plus de 64% du dernier salaire : c'est, en moyenne, ce qu'empêche un cadre du privé, parti à la retraite après quarante ans de cotisation. Lorsque son fils né en 1985 rattrapera à son tour, en 2050, il ne recevra que 53% de son salaire. Et encore, ces projections du Conseil d'orientation des retraites (COR) ont été réalisées avant la crise... Face au déclin annoncé du taux de remplacement, la leçon est simple : il va falloir épargner plus, dès son plus jeune âge.

Comme 57% des Français, le mieux est de commencer par acheter son logement au plus tôt. «*Quand on est jeune, on n'a pas forcément l'assise financière suffisante pour un*

*tel achat*, précise Pascal Morel, directeur commercial de Cholet Dupont. *Commencer par de l'investissement locatif tout en restant locataire peut alors avoir du sens. Cela permet d'accumuler du capital, qui constituera l'apport au moment d'acheter sa résidence principale.* »

Un tel achat permet de se protéger de l'inflation, et donc contre une augmentation des loyers. Autre avantage : depuis 2007 et l'apparition du prêt viager hypothécaire, tirer un capital de ce logement tout en continuant à l'occuper est possible. Et sans spolier ses héritiers, comme dans le cas d'un viager classique. Entre 1.500 et 2.000 seniors souscrivent chaque année ce type de prêt, gagé sur la résidence et remboursé au décès.



Plus on est jeune, plus l'investissement boursier, si possible *via* des versements réguliers, se révèle aussi rentable. Ce système lisse les performances : en période de crise boursière, vous achetez plus d'actions à bas prix ; lorsque les marchés sont hauts, vous en achetez un peu moins. «*Il faut augmenter ses versements entre 45 et 55 ans, âge qui correspond au sommet de la carrière et aux plus fortes rémunérations*», complète Yohan Boukobza, directeur du cabinet de gestion de patrimoine B & Z Associés. Puis, vers 55 ans, réorienter le portefeuille vers des produits garantis, de type fonds en euros. Rien de plus facile : nombre de contrats d'assurance-vie permettent cette désensibilisation, *via* les arbitrages programmés. C'est aussi possible sur un plan d'épargne en actions (PEA), grâce aux fonds monétaires spécialement conçus pour cette enveloppe.



D.R.

### « Comment j'optimise les différents produits d'épargne retraite proposés par mon employeur »

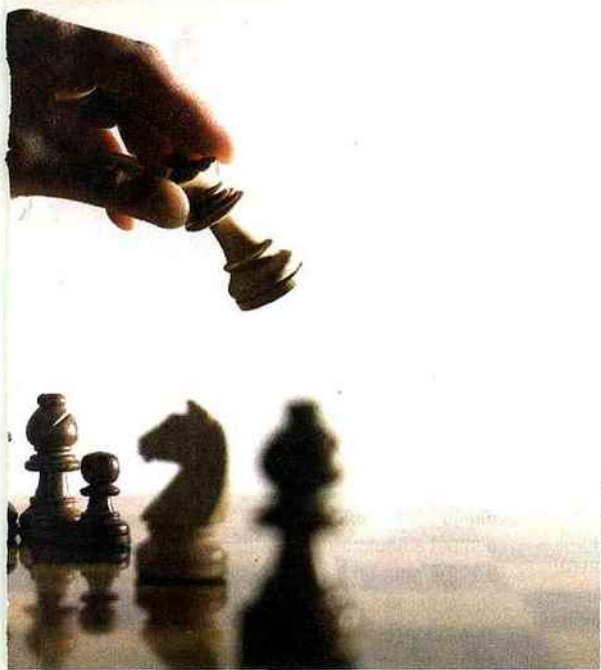
SIMON VAN MELLE, 49 ANS, CADRE CHEZ AXA FRANCE

«*Chaque année, j'optimise les produits retraite mis à disposition par mon employeur, avec mes*

*65 ans comme horizon d'investissement. Mon support préféré : le Perco, qui, grâce à l'abondement annuel de 100%, plafonné à 600€ chez Axa, permet de se constituer une épargne pour sa retraite de 100€ par mois en moyenne. En 2009, j'y ai placé une part de ma participation aux résultats, soit 3.000€. L'avantage, c'est aussi que l'entreprise prend en charge tous les frais, d'entrée, de tenue de compte comme d'arbitrage : un euro investi est vraiment un*

*euro qui fructifie. En revanche, je n'utilise pas encore le plan d'épargne retraite d'entreprise (Pere), qui permet de déduire les versements de son revenu, mais oblige à sortir en rente au moment de la retraite. Cela m'apparaît moins utile, car, en tant que salarié d'Axa France, je bénéficie d'un dispositif de retraite obligatoire qui me garantit, à condition d'être encore en poste au moment de la retraite, de toucher une rente au moins égale à 4% du salaire. Ce fonds de pension d'entreprise est financé quasiment à 100% par l'employeur.* »

# E avec une stratégie d'épargne



GUILLERMO LOBO / FOTOLIA.COM

## Rentes viagères. Pour jouer la sécurité

Jusqu'ici, la rente viagère avait plutôt mauvaise réputation. Ses défauts ont, il faut dire, de quoi refroidir : capital aliéné, même en cas de décès prématuré, ou encore érosion du pouvoir d'achat en cas de forte inflation. Sans compter les frais, prélevés lors de la transformation en rente, puis à chaque versement. « Il ne faut pourtant pas la négliger », plaide Pierre Michaud, directeur du développement vie chez Monceau Assurances. Face aux problématiques de financement de la dépendance, elle va retrouver de l'attrait. »

La rente viagère, c'est en effet la garantie de toucher à vie le même revenu, sécurité que n'offre aucun autre système. Certes, comme le montre notre tableau, en plaçant à l'âge de 65 ans et au taux de 3,5 % un peu plus de 167.000€, on peut

recevoir 500€ par mois sans épuiser la somme de départ. « Mais rien ne prouve que le capital rapportera à vie autant d'intérêts », explique Olivier Cayot, actuaire manager chez Optimind. Quelle que soit la conjoncture financière, la rente, elle, assure un revenu constant. »

### Revalorisation annuelle

Autre différence : si les rentes ne sont pas indexées sur l'inflation, la plupart d'entre elles incluent une revalorisation minimale. Celle-ci dépend du taux technique appliqué, qui anticipe les bénéfices futurs et réglementairement limité à 60 % du TME (soit 2 % depuis le 1<sup>er</sup> avril). Enfin, dernier atout à ne pas négliger : certaines rentes sont faiblement fiscalisées. C'est le cas de celles issues d'un PEA, qui ne supportent que les prélèvements

Dernier placement à ne pas négliger : l'épargne salariale. « Bloquée durant cinq ans, elle permet de se constituer un revenu défiscalisé, que l'on peut ensuite réinvestir », rappelle Pascal Morel. Encore mieux : sur le Perco, qui bénéficie déjà à 2,5 millions de salariés, l'abondement versé par l'employeur peut représenter jusqu'à trois fois les versements du salarié. De quoi doper les performances. Attention toutefois à ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier. Qu'elle soit placée sur un Perco, un Perp ou un contrat Madelin, l'épargne est en effet bloquée jusqu'à la retraite, sauf en cas de coup dur (licenciement, décès), et d'achat de résidence principale pour le Perco. Et, à l'exception du Perco, vous ne pourrez sortir de ces produits que sous forme de rente viagère. Mieux vaut donc ne pas s'engager trop tôt sur ce type de produit. ■

### Quelle épargne mensuelle pour recevoir une rente de 500€ par mois ?

A partir de	HOMME		FEMME	
	Rente déclenchée à 60 ans	Rente déclenchée à 65 ans	Rente déclenchée à 60 ans	Rente déclenchée à 65 ans
30 ans	227€	156€	245€	171€
35 ans	296€	197€	320€	217€
40 ans	402€	256€	435€	283€
45 ans	579€	346€	629€	384€
50 ans	938€	498€	1.022€	554€
55 ans	2.024€	806€	2.210€	898€

Hypothèses : taux technique de 2%, rendement du capital de 3,5% par an.

Les assureurs basent leurs calculs de rente sur des tables de mortalité qui distinguent les femmes des hommes. Quel que soit le sexe, la règle est la même : mieux vaut commencer

à épargner le plus tôt possible. Pour que cette même rente soit élevée, mieux vaut ne pas en déclencher trop tôt son versement, pas avant 65 ans de préférence.

### 3. Maintenir son **niveau de vie** avec une stratégie d'épargne

sociaux, et sur une partie du revenu seulement, en fonction de l'âge de déclenchement.

#### Un effort à commencer tôt

Reste que, avec l'allongement de l'espérance de vie, s'assurer une rente honnête va coûter de plus en plus cher. Mieux vaut commencer son effort très tôt, comme le montrent nos simulations : pour toucher 500€ mensuels dès 60 ans, un homme devra épargner 2.024€ par mois s'il s'y met à 55 ans, contre à peine 227€ à partir de 30 ans ! Et s'il demande qu'à son décès son conjoint touche une partie de la rente, l'effort est encore plus important. Pour une réversion à 60%, c'est de 10% à 15% de plus qu'il faut épargner si l'on est un homme. Bonne nouvelle toutefois : depuis 2007, les assureurs utilisent de nouvelles tables de mortalité, qui distinguent entre femmes et hommes. Ces derniers y ont gagné, leur moindre espérance de vie les faisant bénéficier d'une tarification plus douce. ■

#### Capital à mobiliser pour recevoir 500€ par mois

	Homme	Femme
<b>SOUS FORME DE RENTE VIAGÈRE</b>		
A partir de 60 ans	128.000€	140.000€
A partir de 65 ans	112.500€	125.000€
<b>SANS ENTAMER LE CAPITAL</b>		
Jusqu'à l'espérance de vie	167.500€	167.500€

Hypothèses : 3,5% de rendement annuel pour le capital, taux technique de 2%.

Pour vivre de son capital sans l'entamer, il faut une épargne plus importante. Normal, puisque le capital est entièrement utilisé dans la rente. Mais seule cette solution assure un revenu constant, quoi qu'il arrive.

## Les meilleurs placements à sous

### ASSURANCE-VIE

#### Compléter ses pensions sans alourdir ses impôts

C'est certainement dans le domaine de la retraite que l'assurance-vie trouve le mieux à s'appliquer. Sa gestion est orientée sur le long terme, en sécurité avec les fonds en euros ou avec des risques en choisissant des unités de compte. Elle permet aussi de se constituer un capital au gré des possibilités ou régulièrement, et de récupérer des revenus sous plusieurs formes : rente, retrait total du capital, retraits ponctuels ou programmés. Pour la fiscalité, mieux vaut opter pour des ponctions régulières, car les gains retirés



PHOTOS : FOTOLIA.COM

du contrat (en plus de la part de capital initial) bénéficient d'une exonération d'impôt à hauteur de 4.600€ par an et 9.200€ pour un couple. Idéal pour compléter ses pensions sans alourdir son imposition, à condition de choisir un contrat de qualité, c'est-à-dire peu gourmand en frais avec un fonds en euros performant. Nous en avons sélectionné cinq. E. L.

#### Les meilleurs contrats pour préparer sa retraite

Nom du contrat (assureur)	Versement minimal (si programmé)	Retrait partiel minimal	Frais d'entrée maximaux	Rdt 2009 du fonds en euros (2008) *
Compte Afer (Afer-Aviva)	800€ (150€)	400€	2%	4,12% (4,36%)
Multisup. Confiance (Pro BTP)	100€ (100€)	100€	3%	4,3% (4,3%)
RES Multisupport (MACSF)	200€ (50€)	200€	1%	4,29% (4,39%)
Symphonis-Vie (Fortuneo)	500€ (100€)	100€	0%	4,1% (4,5%)
Winalto (Maaf)	300€ (50€)	150€	3%	4,31% (4,51%)

\* Net de frais, brut de prélèvements sociaux. Critères de sélection : rendement du fonds euros 2009, versements réguliers max. de 150€ (retraits partiels de 400€ ou moins), frais d'entrée max. de 3%

### Acheter un logement en nue-propriété

Voilà l'opération rêvée à 40 ou 45 ans, surtout si l'on est déjà propriétaire investisseur : acheter un bien en nue-propriété, pour en laisser l'usufruit à un bailleur social pendant 15 à 20 ans. Vous ne payez que de 50 à 60% de la valeur du bien, et n'avez à vous occuper de rien. Le bailleur prend tout en charge, jusqu'aux travaux. Pendant la durée

du démembrement, vous ne percevez aucun revenu. Mais, si vous achetez à crédit, vous pouvez créer un déficit foncier en déduisant les intérêts de vos autres loyers. Au terme de l'usufruit, qui correspondra à l'âge de la retraite, vous récupérez la pleine propriété, libre à vous de conserver le bien pour percevoir les loyers ou de le vendre.

# Crédire tout au long de sa vie

## CONTRATS MADELIN

### De gros avantages fiscaux à l'entrée

**R**éservés aux professionnels libéraux, commerçants, artisans et gérants majoritaires, les contrats de retraite loi Madelin sont des assurances-vie dont la particularité est de se dénouer uniquement sous forme de rente viagère à partir du départ en retraite. Pour les travailleurs non salariés soucieux de compléter une pension de base très faible, c'est une solution indispensable,

d'autant qu'elle bénéficie d'un coup de pouce fiscal bien meilleur que les autres produits retraite. La déduction des cotisations porte en effet sur 10% du revenu d'activité plafonné (comme pour le Perp), auxquels s'ajoute une enveloppe supplémentaire de 15% pour les bénéficiaires compris entre 1 et 8 plafonds de la Sécurité sociale (soit entre 34.620 et 276.960€). Seule vraie



contrainte : il est obligatoire de cotiser chaque année afin de ne pas remettre en cause les déductions passées. Pour tenir compte de l'irrégularité de l'activité, le législateur permet toutefois de faire varier les montants dans un rapport de 1 à 10 durant la vie du contrat. Il importe donc de bien définir, dès le départ, le montant de cotisation qui vous correspond le mieux. La gestion financière, elle, est généralement sans contrainte : elle peut s'appuyer sur un fonds en euros sans risque (un peu moins performant que ceux de l'assurance-vie) et des unités de compte pour diversifier. E. L.

### Cinq contrats Madelin aux frais réduits

Nom du contrat (assureur)	Fonds disponibles (hors fonds en euros)	Frais sur versement	Perf. 2009 fonds en euros
Actifonds Retraite (Macif)	5	2,5%	3,7%
Altaprofits Madelin (Altaprofits)	293	0%	4,05%
Concordances 3 TNS (Legal & General)	14	0%	3,8%
RES Fonds de pension Avenir (MASCIF)	2	3%	4,2%
Winalito Pro (Maaf)	20	3%	4,31%

Source : Profideo.com



## IMMOBILIER LOCATIF

### La rentabilité du neuf dopée par le régime Scellier

rapporte moins qu'il y a dix ans, avant le cycle de hausse. Dans l'ancien, les rentabilités locatives brutes tournent désormais entre 3,5 et 5%...

A l'exception des petites surfaces, qui offrent un rendement plus élevé, mais imposent une gestion plus contraignante, les locataires tournant souvent. Pour éviter les déconvenues, mieux vaut ne sélectionner que les meilleurs emplacements, de préférence dans le centre-ville des métropoles. Autre solution : se tourner vers le neuf, pour

bénéficier de la fiscalité Scellier, qui permet, à condition de respecter des plafonds de loyers, d'obtenir une réduction d'impôt égale à 25% du prix d'achat (plafonné à 300.000€), étalée sur neuf ans. De quoi, selon HSBC, doper le rendement de 3 points. Là aussi, il faut soigner le choix de l'emplacement (de préférence en zone A, villes où les besoins en logements sont les plus criants). Et éviter de payer trop cher le bien, en collant au plus près du prix facturé aux accédants à la propriété.

**D**es loyers indexés sur l'inflation et, si tout va bien, une plus-value en cas de revente : l'immobilier locatif en direct reste un excellent moyen d'assurer ses vieux jours. Même si depuis deux ans les prix se sont effrités, l'opération

### 3. Maintenir son **niveau de vie** avec une stratégie d'épargne

#### SCPI DE BUREAUX ET DE COMMERCES

##### Diversifier la mise sur l'immobilier tertiaire

Investir dans la pierre sans se soucier des travaux ni des charges à récupérer ? C'est possible grâce aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), qui ont pour but d'acheter des immeubles, de les gérer et les entretenir, tout en redistribuant les

loyers encaissés (frais de gestion déduits). Celles dédiées aux bureaux et aux murs de commerce sont particulièrement conseillées en vue de la retraite. Les revenus qu'elles versent (généralement tous les trimestres) sont en effet meilleurs que dans l'immobilier



résidentiel : 6,17% en 2009, et près de 7,8% par an, en moyenne, durant la dernière décennie. L'avantage, c'est aussi qu'en achetant une part, vous diversifiez la mise entre des centaines de locataires. Il faut en revanche être sûr de rester investi longtemps, à cause de leurs frais d'entrée élevés. Enfin, ce type de SCPI est ultrasensible à la conjoncture économique : leur valeur peut baisser et il peut être difficile de les revendre sans décote.

##### Cinq SCPI qui rapportent régulièrement

SCPI (gestionnaire)	Type de patrimoine	Prix de la part	Rendement 2009	TRI 2004/2009 *
Actipierre 3 (Ciloger)	Murs de commerce	313€	6,02%	9,96%
Buroboutic (Fiducial)	Murs de commerce	263€	6,02%	12,68%
Efimmo 1 (Sofidy)	Diversifié	225€	6,01%	9,1%
Elysées Pierre (HSBC Reim)	Diversifié	550€	6,44%	8,96%
Multimmobilier 2 (UFG)	Diversifié	753€	5,51%	7,33%

\* Taux de rendement interne annualisé.

#### Le Perp peine à trouver sa place

Voilà six ans que le plan d'épargne retraite populaire (Perp) est apparu. Pour un bilan mitigé : ce produit peu rentable (autour de 3% en 2009) et sans souplesse (sortie unique en rente viagère) offre des avantages fiscaux en trompe-l'œil. En effet, si les cotisations sont déductibles, ce qui favorise les gros revenus, les rentes sont imposées plein pot et soumises aux cotisations sociales de 8%. De plus, en raison de l'allongement de l'espérance de vie, les rentes sont faibles et nécessitent de gros investissements pour devenir significatives.

Les épargnants ne s'y sont pas trompés : ils ont boudé le Perp. A tel point qu'il devrait être réformé. Mieux vaut attendre d'y voir clair.

#### VARIABLES ANNUITIES

##### Une rente minimale garantie dès la souscription

Encore peu souscrits, ces nouveaux contrats d'assurance-vie permettent de diversifier les investissements sur des unités de compte dynamiques, tout en garantissant à leur souscripteur une rente minimale à partir de la retraite. En versant 100.000€ par exemple, vous avez la certitude de percevoir au moins de 3.000 à 4.000€ par an jusqu'à la fin de vos jours. Et si les marchés financiers progressent en entraînant à la hausse la valeur de l'épargne, cette garantie de revenus est, elle aussi, revue à la hausse (à l'inverse,

elle ne peut jamais diminuer). Bref, c'est un bon moyen de préparer des revenus futurs en profitant des marchés, sans risque sur l'essentiel puisque le capital non utilisé pour les revenus reste disponible (et transmissible). Cette protection se paye toutefois, via des frais assez lourds, qui rognent la valeur du capital. Pour les compenser, il faut parier sur une progression assez forte des supports financiers retenus. L'offre des variables annuités est encore très limitée, puisque seuls trois contrats de ce type sont commercialisés. E. L.

##### Le comparatif des trois contrats disponibles

Contrat (assureur)	Frais sur versements	Rente garantie	Coût de la garantie
Invest4life (Allianz)	4,5%	3,7%	De 0,59 à 3,58%/an
Accumulator (Axa)	4,85%	De 3 à 5%	1,4%/an
Terre d'avenir (La Mondiale)	4,5%	4%	De 0,75 à 1,25%/an